

snes

Académie de Toulouse



Exigeons de la reconnaissance



pour toutes et tous !

Vies scolaires en crise dans le 31 !

Alors que les annonces budgétaires viennent de tomber, avec la suppression de 4000 postes d'enseignantes au niveau national, la situation déjà catastrophique cette année de certaines vies scolaires de la Haute-Garonne ne risque pas d'aller en s'améliorant...

Les exemples de graves dysfonctionnements à cause du manque de moyens se sont multipliés ces derniers temps. Au nouveau collège de Paléficat (proche du quartier Borderouge à Toulouse) qui n'accueille pas encore les élèves de troisième, la vie scolaire est fragilisée par le manque d'un demi ETP d'AED et des conditions de travail extrêmement difficiles. Au collège Maurice Bécane à Toulouse, qui a fonctionné pendant une semaine avec une seule AED, les enseignantes ont indiqué exercer leur droit de retrait après avoir tenu à bout de bras l'établissement. Au collège de

Castelnau-d'Estrétefonds, lui aussi en cours d'ouverture (donc sans le niveau 3^e), la vie scolaire sous-dotée a été rudement mise à l'épreuve par le non remplacement de personnels en arrêt maladie.

Dans bon nombre de collèges du département, le compte n'y est pas ! Et pour cause : le taux d'encadrement en AED est calculé par les services de la DSDEN de manière à gérer la pénurie. Avec une dotation de 4.5 ETP de postes d'AED seulement pour l'année 2025-2026, et ce malgré l'ouverture du lycée d'Auterive et la montée en effectif des nouveaux collèges, il fallait s'attendre à un impact négatif sur le climat scolaire.

Il suffit d'un grain de poussière dans le rouage et tout s'écroule (AED en arrêt maladie non remplacée, AED en congé maternité remplacée à temps partiel...), faisant porter

sur le reste de l'équipe la surcharge de travail. En guise de sparadrap, le Rectorat propose quelques HSE au lieu de constituer par exemple un pool d'AED remplaçantes qui seraient sollicitées pour soulager et renforcer les vies scolaires en déficit de moyens humains. Dans ces conditions, un nombre croissant d'établissements voient leur climat scolaire se dégrader. On le sait, de nombreuses élèves sont psychologiquement fragilisées. Il faut plus d'adultes pour les encadrer, déceler leur mal-être et ainsi pouvoir les aider. Cela commence par un meilleur taux d'encadrement en AED mais également la création de postes de CPE, de Psy-EN, d'assistantes sociales, d'AESH et d'infirmières scolaires.

*Cécile Belotti, Mélanie Curé, Loïc Saint-Martin,
SNES-FSU 31*

Hommages

Disparition de Gérard Vié...



C'est avec tristesse que nous avons appris le 14 janvier, le décès de notre collègue et ami Gérard Vié après un combat courageux de plus d'un an contre la maladie qu'il pensait avoir gagnée ! PEGC de mathématiques et de physique-chimie, il avait commencé en tant que maître auxiliaire puis avait été titularisé au collège Flamens de Castelsarrasin. Il avait ensuite muté vers les établissements Fragonard de Nègrepelisse et Ingres de Montauban. C'est à l'incitation de Françoise Tardin qu'il avait rejoint le SNES-FSU dans les années 1990. Pendant de longues années, il avait rempli de nombreuses fonctions syndicales : trésorier départe-

mental et co-secrétaire départemental du SNES-FSU, il siégea aussi dans les instances départementales de la FSU et académique du SNES-FSU. Il avait également participé à plusieurs congrès nationaux du SNES et de la FSU. C'est avec beaucoup d'émotion que nous évoquons la mémoire de Gérard, sa disponibilité, ses analyses mûrement réfléchies et ses qualités humaines au service du collectif syndical auquel il était particulièrement attaché. Son souvenir nous servira de point de repère pour la poursuite de nos combats et la diffusion de nos idées.

*Gilbert Tardin,
retraité, SNES-FSU 82*

... et de Pierre Dupuy

Pierre Dupuy, professeur de Français, a commencé sa carrière au collège Desaix à Tarbes. C'est là qu'il a comme collègue, débutant comme lui, Gérard Georges et que débute un duo de militants qui animera très longtemps, à différents niveaux le S3 de Toulouse. Pierre et Gérard adhèrent au SNES et animent la section syndicale du collège durant les actions de Mai-Juin 1968.

Ils sont nommés la même année (1970) à Toulouse. Pierre est affecté au collège la Cépière où il terminera sa carrière laissant le souvenir d'un enseignant de haut niveau et un collègue sur qui on pouvait compter. Sa vie militante prend son essor, secrétaire du S1

du collège, élu à la Commission Administrative (CA) du SNES, secrétaire du S2 de la Haute-Garonne, membre du bureau académique, secrétaire académique, rédacteur du BS (bulletin syndical). Il fut aussi un commissaire paritaire d'une redoutable efficacité.

Au décès de Gérard, Pierre écrivait : « Avec le SNES, tu n'as cessé de lutter pour un noble idéal : un enseignement de qualité pour tous dans une société où équité et justice ne seraient pas de vains mots. », ces mots conviennent très bien aussi à leur auteur. Le SNES doit beaucoup à des militants de cette trempe.

*Jacqueline Brengou,
retraîtée, SNES-FSU 31*





**L'équipe éducative et la vie scolaire en grève
Grisolles, le 12 février**



**Mobilisation devant le Rectorat
Toulouse, le 4 février**



**Journée de mobilisation pour la création d'un corps
AESH – Foix, le 16 décembre**



**Stage Protection sociale complémentaire
Tarbes, le 5 février**

Refuser l'austérité

Le budget 2026 ne fait que commencer à révéler sa nocivité pour le Second degré : cette année débute dans l'académie par un niveau inédit de retraits de moyens. Les décisions budgétaires de F. Bayrou au début de l'été dernier ont, avec un effet retard, des conséquences déjà très concrètes : suppressions de postes, réduction de l'offre de formation, multiplication des compléments de service et alourdissement des effectifs de classe...

Elle ont aussi eu pour conséquence de geler, dès mai dernier, toute discussion sur la nécessaire reconstruction des grilles de rémunération et les déroulés de carrières des professeur-es, CPE et PsyEN. Le SNES-FSU y avait pourtant arraché une Classe normale parcourue à rythme unique, déconnectée de l'évaluation. S'il s'était opposé au déplacement du dernier rendez-vous de carrière pour en faire le moyen de barrer l'accès du plus grand nombre à la Classe Exceptionnelle, les fins de carrières étaient au moins en débat : le SNES-FSU y avait porté ses revendications d'augmentation des taux de promotion pour combler les retards que subissent nos corps par rapport à d'autres ; l'exigence de critères de promotion transparents et barémés ; la possibilité de recours ; etc.

Avec ce budget, le gouvernement exclut toute augmentation de la valeur du point d'indice, du retour de la GIPA, ... tout en détricotant la protection sociale des fonctionnaires : retenue de 10 % en cas de congé maladie, jour de carence, etc. La récente attaque sur les autorisations d'absences familiales est aussi guidée par des économies de bouts de chandelle.

Dans l'académie, l'austérité a aussi suspendu depuis janvier les discussions sur une grille de rémunération plus favorable pour les AED en CDI...

En construisant les mobilisations sur les conditions de préparation de la rentrée 2026, le SNES-FSU engage le rapport de force avant la mise en place des premiers éléments de cadrage budgétaires pour 2027 : sur les postes et donc les conditions de travail, sur les salaires et donc sur l'attractivité de nos métiers, minés par les sous-recrutements, sur la défense et l'extension du statut, aux AESH par exemple. Il propose ainsi à l'intersyndicale de l'Éducation nationale d'agir de manière concertée dès ce printemps, pour ne pas voir reconduit en 2027 le budget austéritaire de 2026 et ses conséquences. Alors que la séquence électorale de 2027 se profile, à nous, dès maintenant, de peser pour imposer nos revendications dans le débat public !

*Pierre Priouret
secrétaire général SNES-FSU Toulouse*



N° CPPAP : 1127 S 0 62 78 — Prix abonnement : 10€

Dépôt légal à parution — ISSN 2777-9904

Journal édité par le SNES :

2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse

Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38

Mél : s3tou@snes.edu

Directeur de Publication : Sylvain Lagarde

Rédactrices en chef : Perrine Simonutti
et Laure Soubols

janvier — février 2026 — n° 403

Public-Imprim Midi-Pyrénées — Tél. 05 61 44 11 12



Rentrée 2026 : sous le sceau de l'austérité

Après une tentative du ministre de retirer 103 postes au Second degré dans notre académie, au-delà des retraits présentés à l'Assemblée nationale, les élu·es du SNES et de la FSU au Comité Social d'Administration ministériel (CSA-MEN) ont pu y limiter à 84 le volume des suppressions de postes.

La rentrée 2026 se traduira cependant dans notre académie par une reprise de moyens sans précédent dans le Second degré depuis des décennies. Entre les rentrées 2017 et 2025, nos collèges et lycées ont gagné 5293 élèves, accompagnés de la création de seulement 259 emplois de professeur·es, y compris documentalistes, soit un emploi de professeur·e pour 20,8 élèves en plus. La baisse annoncée de 819 élèves pour la rentrée 2026 par rapport à celle de 2025 justifie pour le gouvernement la reprise de 84 emplois, soit un pour 9,8 élèves en moins en moyenne... Le budget 2026 retire ainsi au Second degré de notre académie des moyens au moins deux fois plus vite que les budgets précédents ne les ont accordés pour couvrir les évolutions démographiques !

Evolution de la dotation en postes selon implantation	Collèges	Lycée GT	Lycée Pro	Classes Passerelles et PAS	Solde départemental
Ariège	- 5,5	- 4	+ 2		- 7,5
Aveyron	- 11		+ 2		- 9
Haute-Garonne	- 60	+ 36	+ 11	+ 6	- 11
Gers	- 6,75	+ 0,25	+ 3		- 3,5
Lot	- 11,5	- 12	+ 2		- 21
Hautes-Pyrénées	- 7	- 7,5	+ 4		- 11
Tarn	- 19	- 12	+ 4		- 27,5
Tarn-et-Garonne	- 15	- 9	+ 7		- 17
Non localisés				+ 19	+ 19
Solde académique	- 136	- 8	+ 35	+ 25	- 84

Répartition départementale des dotations en postes d'enseignantes implantées en collège, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels

Si les lycées sont relativement épargnés par les suppressions de postes (8 Équivalent Temps Plein – ETP – retirés), ce sont nos 247 collèges qui vont devoir rendre le plus de moyens : 136 emplois y seront supprimés, au motif de la baisse démographique qui commence à s'y observer. Incontestable, cette évolution du nombre d'élèves ne justifie pourtant – de l'aveu même du rectorat – que la reprise de 67 emplois de professeur·es et documentalistes... soit moins de la moitié !

Ce n'est pas ainsi qu'il sera possible d'abaisser le nombre moyen d'élèves par classe, alors que notre pays se distingue au sein de l'OCDE par la lourdeur de ses classes.

C'est au contraire le moment de profiter des évolutions démographiques pour réparer un Second degré qui n'a connu que des dégradations des conditions de travail et d'études depuis 2017 : cela pourrait même se faire à coût constant, simplement en renonçant à supprimer les postes ! La seule création de poste de CPE accordée à notre académie sera engagée pour l'ouverture du nouveau collège de Couffouleux (81) à la rentrée, là aussi sans possibilité d'amélioration de l'existant, et les seules évolutions possibles consisteront à nouveau en des redéploiements de postes. Enfin, il n'y a eu aucune création de postes de PsyEN en CIO et établissement depuis la rentrée 2017 : la rentrée 2026 se fera une fois de plus à moyen constant... sauf le déploiement de postes de Conseiller·es Techniques placés auprès des DASEN, au titre du plan « Santé mentale », financés à part, mais qui ne renforcera pas la présence de PsyEN auprès des élèves.

Après avoir conduit l'intersyndicale académique à boycotter le CSA académique début février, le SNES-FSU appelle les équipes à se mobiliser à l'occasion des CSA départementaux pour faire connaître les besoins en professeur·es, et rallier les parents d'élèves à la nécessité d'un budget 2027 construit sur d'autres bases !

Pierre Priouret,
élu en CSA académique

Deux BTS sauvés dans un contexte de mise en cause de ces formations

Le Comité Social d'Administration académique (CSA-a) a examiné début février les propositions d'évolutions de la carte des formations, notamment celles des BTS. Les éventuelles évolutions de la carte des Spécialités de voie générale et technologiques seront présentées courant mars.

L'académie connaît, comme partout, une baisse des effectifs en BTS, résultat direct des réformes menées depuis 2017 :

- difficultés de recrutement de la voie technologique industrielle, privée de la « vitrine » que constituaient les options technologiques en Seconde ;
- effets du « Parcours différencié » en voie professionnelle, qui y conduit les élèves de Terminale à choisir, au troisième trimestre, entre un stage rémunéré et une poursuite des enseignements permettant de se préparer à des poursuites d'études ;
- concurrence entre formations publiques et

privées, via la mise en avant de ces dernières sur Parcoursup, conjuguée aux incertitudes des affectations qui résultent de cette plateforme.

Le SNES-FSU a rappelé en CSA la nécessité de préserver une offre d'enseignement supérieur en proximité, pour les publics moins favorisés socialement souvent moins mobiles, à travers l'offre de formation publique des BTS. Le rectorat, dans la ligne du ministère, considère que ce sont des formations au coût élevé, et s'interroge manifestement sur leur avenir, notamment face aux Bachelors Universitaires de Technologie (BUT, débouchant à Bac+3), là où les BTS ne proposent qu'un diplôme à Bac+2. Il s'agit pourtant pour le SNES-FSU d'offres de formation complémentaires.

En Aveyron, le rectorat programmait la fermeture à la rentrée 2026 de deux BTS, à Decazeville et à Millau, prenant argument de la faiblesse des effectifs, et affirmant que ces formations n'étaient ni assez attractives, ni assez insérantes, ni même en capacité d'ac-

compagner les élèves vers la réussite... Les équipes de ces deux BTS, déjà engagées depuis plusieurs années pour continuer à offrir une formation supérieure en proximité, dans deux villes relativement isolées, en acceptant un mixage partiel étudiantes sous statut scolaire et en alternance, ont appris la nouvelle avec colère, et l'impression que leurs efforts pour voir le Service public proposer ces formations, face à la concurrence avec l'enseignement privé, était ignorée du rectorat. Leur mobilisation a été très vite relayée par le SNES-FSU et les élu·es locales. L'intervention finale du SNES-FSU en CSA académique a prolongé leurs actions publiques, et diffusé leur combat avec succès, conduisant le recteur à maintenir ces deux BTS ouverts à la rentrée 2026 : l'action collective et l'appui syndical font bouger les lignes !

Pierre Priouret, Sylvain Lagarde,
élus en CSA académique

« Collèges en réussite » : 14 collèges en pleine dérégulation

Le rectorat a présenté, lors du CSA du 2 février dernier, les 14 collèges de l'académie inscrits dans le plan national des « Collèges en réussite » (voir tableau ci-dessous).

Collège	Ville	Dépt.	Label EP	Collège	Ville	Dépt.	Label EP
Voltaire	Colomiers	31	Hors EP	Rambaud	Pamiers	09	Hors EP
Sand	Toulouse	31	REP+	Pesquet	Castres	81	Hors EP
Toulouse-Lautrec	Toulouse	31	REP	Du Montalet	Lacaune	81	Hors EP
J. et J Philippe	Toulouse	31	Hors EP	Étienne	Mazamet	81	REP
Vauquelin	Toulouse	31	REP	Flamens	Castelsarrasin	82	Hors EP
Rosa Parks	Toulouse	31	REP+	Ingres	Montauban	82	Hors EP
Weiss	Toulouse	31	Hors EP				
Stendhal	Toulouse	31	REP+				

* EP = Éducation prioritaire

Cette liste n'épouse pas l'ancien périmètre de l'Éducation prioritaire (EP) de notre académie, qu'il s'agisse des réseaux REP et REP+, ni de plus anciens réseaux (« Rural isolé » par exemple). En revanche des collèges, pourtant toujours classés REP, n'y figurent pas : les collèges Bécanne ou Nougaro de Toulouse, Pasteur et Hugo de Lavelanet, Jaurès de Cransac ou Ramadier de Decazeville.

La volonté ministérielle de ne pas rouvrir le chantier de la carte de l'Éducation prioritaire, que le SNES-FSU réclame à tous les niveaux, est donc parfaitement respectée : plutôt que de travailler la redéfinition et l'extension de la carte de l'Éducation prioritaire, y compris aux lycées, sur la base de critères sociaux,

objectifs, transparents et nationaux, et prenant en compte, au-delà des conséquences, les causes sociales de la difficulté scolaire pour y investir davantage, le réseau des « Collèges en réussite » a été constitué sur la seule base des résultats en français et mathématiques aux évaluations nationales et au DNB, et est déployé... à coût nul !

Ce critère sert de prétexte à un « accompagnement » des équipes de ces collèges (par des IPR, IEN, Cheffes d'établissement, Conseiller-ères pédagogiques de circo, etc.), qui pourrait bien conduire à l'imposition de pratiques pédagogiques, niant la professionnalité et l'expertise des professeurs, et à la mise en œuvre d'une contractualisation, avec objectifs chiffrés à 3 ans sur les résultats des élèves.

Les expressions publiques du recteur de l'académie (voir encadré) confirment sans ambiguïté nos analyses : il s'agit bien d'y peser sur les pratiques pédagogiques, aucunement d'investir des moyens supplémentaires.

Si, comme dans la plupart des collèges de l'académie, le rectorat y a maintenu une partie des moyens antérieurement dédiés aux « groupes de besoins », il n'y prévoit, pas plus que le ministère, aucun moyen spécifique nouveau pour permettre, par exemple, des classes à effectifs plus réduits qu'actuellement.

K. Benmiloud, Recteur de l'académie de Toulouse : « Il s'agit de collèges qui ont été identifiés sur la base de leurs résultats au brevet, qui doivent être améliorés (...). L'essence de ce projet, « c'est du pédagogique », [alors que] le réseau d'éducation prioritaire, lui, « raisonne en termes de moyens ».

- La Dépêche du midi, 28/01/26

Le SNES-FSU appelle les collègues de ces établissements à ne rien se laisser imposer : ni la présence renforcée de *missi dominici* du Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux (CASF), ni des pratiques pédagogiques ne correspondant pas à leurs choix, ni au maintien de moyens en échange de la mise en place de groupes de besoins en français et mathématiques.

*Pierre Priouret
élu en CSA académique*

« Collèges en réussite » : au collège Rambaud (Pamiers), des progrès pour qui ?

Un constat

Depuis plusieurs années, les personnels du collège Rambaud de Pamiers demandent un classement du collège en Éducation Prioritaire.

Les DASEN successives, plusieurs fois rencontrés, ont fini par reconnaître la spécificité de notre collège : paupérisation des quartiers dont sont issus nos élèves avec plusieurs quartiers relevant de la Politique de la Ville, un IPS plus proche des établissements du département classés REP que des autres, une concurrence accrue des collèges privés dont 2 sur les 3 du département sont à proximité.

De plus, les divers dispositifs que nous proposons sont une richesse à condition d'être accompagnés comme il se doit : aux dotations spécifiques nécessaires se substitue un regard de l'inspection académique certes bienveillant mais qui reste un accompagnement relatif et dépendant de la marge de manœuvre de la dotation départementale.

Une solution ?

Alors, lorsque le DASEN est venu lui-même annoncer à nos élus que cette spécificité allait enfin être officiellement reconnue et prise en compte avec « Collèges en progrès » nous aurions pu nous en réjouir, si cela s'était accompagné des mesures attendues...

Un des premiers engagements concrets est une promesse du DASEN à ce que nos effectifs l'année prochaine ne dépassent plus les 28 élèves par classe. Bien sûr, c'est mieux que 30, mais cela reste encore trop si on veut pouvoir accompagner chaque élève comme il se doit.

Car il se trouve que l'année dernière, une classe de 6ème a été supprimée après un tour de passe-passe assez opaque autour des dérogations. Résultats : 4 classes de 6ème à plus de 28 élèves, un poste en anglais supprimé à la rentrée 2026, 4 autres postes en danger, et une explosion des compléments de service.

Pas pour nous

Nous avons été réunies une première fois le mercredi 11 février. Lors de cette réunion, les expertes censées nous accompagner n'étaient pas là. Après une présentation de plusieurs données chiffrées qui auraient été intéressantes si elles avaient été complètes, nous avons été réparties en plusieurs ateliers pour réfléchir sur des problématiques auxquelles nous avons déjà réfléchi : les difficultés de notre collège, nous les connaissons, nous les vivons et nous n'avons pas attendu ce plan pour chercher des solutions. Donc pour le moment, à part une étiquette, nous n'avons rien dans le cadre de ce dispositif.

Ah si ! Les effectifs trop chargés restent, les dédoublements disparaissent, les options sont en danger, des postes vont être supprimés et des collègues vont perdre du temps sur la route au lieu d'accompagner les élèves. C'est ça « Collèges en progrès » ?

*Carine Rios, Rémy Marrot
co-SI Collège Rambaud, Pamiers*

Mutations Intra 2026

Dossier réalisé par Hélène Tressens, Floréal Hemery, Laureline Buzin et Solène Corbara
Secteur Carrières

MUTATIONS 2026



**Ne restez pas
seul·e face à
l'administration**

**Le Snes-FSU
est à vos côtés !**



Des avancées grâce à la force du collectif du SNES-FSU

► En 2023, la FSU a demandé et obtenu que la zone du vœu GEO soit bonifiée à 5000 pts en cas de carte scolaire.

► En 2023, la FSU a également porté et obtenu une augmentation du barème des années de poste. Cela permet de faciliter les mutations des collègues qui ne bénéficient pas d'autres bonifications, fluidifiant ainsi le mouvement par la libération de leur poste.

► En 2025, la FSU a obtenu, après de multiples interventions au ministère, la possibilité aux collègues ayant des enfants d'une précédente union et pouvant prétendre au rapprochement de conjoint avec leur conjointe actuelle de **pouvoir choisir entre la bonification au titre de l'autorité parentale conjointe ou du rapprochement de conjoint**, ce que le rectorat refusait jusqu'à présent...

► En 2025, la FSU a obtenu en revendiquant auprès du ministère que **les pacsés-es de 2023 qui ne faisaient pas de déclaration commune d'impôts**, conformément à la possibilité laissée par les impôts, **ne soient pas privés-es de pouvoir bénéficier de la bonification pour rapprochement de conjoint**.

Un mystérieux algorithme...

Depuis la suppression des CAPA, c'est un algorithme qui procède aux affectations des personnels. Comment cela semble-t-il fonctionner ?

Premier temps : l'entrée dans un département.

Pour chacun des postes à pourvoir dans ce département, les demandeurs sont tous classés par ordre décroissant de barème, quel que soit le type de vœux formulé (précis, large, « tout type » ou « type lycée » ou « type collège »). Dans chaque département, entrent alors autant de demandeurs qu'il existe de postes à pourvoir dans celui-ci.

Le barème de la ou le dernière entrante constituera la barre départementale.

Deuxième temps : recherche de la « meilleure » affectation au sein d'un département.

Le Rectorat de Toulouse indique que si vous entrez via votre vœu large, l'algorithme vous placera ensuite au plus proche de votre vœu 1 (circulaire 2022). Cependant, par la suite, puisque la machine vous considère comme « satisfaite », quelle que soit votre affectation dans le vœu large obtenu, vous allez participer à des permutations avec les collègues déjà titulaires du département qui « convoient » l'établissement sur lequel l'algorithme vous a positionné

provisoirement. Ainsi, vous pouvez vous retrouver bien loin de votre vœu 1 par le biais de ces permutations.

Conclusion : Si vous rentrez sur un vœu large, vous serez soumis-e aux permutations avec les collègues déjà titulaires du département.

La FSU dénonce ce recours à un algorithme opaque qui ne tient pas compte des barèmes, seul critère de départage équitable.

Ne restez pas seul.e !



Grâce à un espace adhérent personnalisé, vous pourrez accéder à des informations qui vous sont réservées et **prendre rendez-vous en ligne** sur les créneaux de votre choix !

Rendez-vous donc sur votre espace adhérent : <https://adherent.snes.edu/Login/index.php>

Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à **nous contacter** via les adresses mails suivantes :

- pour les CPE : cpe@toulouse.snes.edu
- pour les PsyEN 2^d degré : psyen@toulouse.snes.edu
- pour tous-tes les autres : mutations@toulouse.snes.edu

Les pièces justificatives à fournir en fonction des situations

Toutes les situations ouvrant droit à bonification doivent être justifiées par des **pièces récentes (postérieures au 31/08/2025)** jointes au formulaire de confirmation de demande de mutation sauf pour les participantes de l'Inter pour lesquelles les bonifications sont conservées (à l'exception de la priorité au titre du handicap).

Attention également aux situations ouvrant droit à des bonifications dans notre académie qui ne pouvaient pas être prises en compte dans le cadre de l'Inter. Il faut fournir les pièces et demander la bonification !

Quelles pièces ?

Il vaut mieux fournir trop de pièces que pas assez. Sans pièce justificative, les bonifications ne vous seront pas comptées.

Cependant, si vous ne disposez pas encore de pièces justifiant des situations nouvelles (nouveau travail de la ou le conjoint-e par exemple), ou si vous êtes en désaccord, ou même si vous avez un doute concernant votre échelon, votre ancienneté de poste, vos années de séparation..., signalez-le sur la confirmation en rouge, recalculez votre barème en conséquence et notez tout

cela de façon manuscrite sur la confirmation de demande de mutation. Gardez une copie de cette confirmation et après transmission à l'administration (via COLIBRIS), n'oubliez pas d'envoyer une copie pdf, par mail, au SNES-FSU à : mutations@toulouse.snes.edu.

VÉRIFICATION DES BARÈMES ET CONTESTATION

Après la saisie des vœux et le renvoi des confirmations de demande de mutation, pensez à vérifier vos barèmes retenus par l'administration lors de l'affichage sur SIAM (courant mai).

Si l'administration affiche un autre barème que celui auquel vous pouvez prétendre, vous pourrez demander correction de votre barème lors de cette période d'affichage et éventuellement modifier vos vœux si l'administration vous a enlevé une bonification.

Le SNES-FSU sera à vos côtés pour vous conseiller, vous accompagner et défendre vos droits !

NOTA BENE ! RETOUR DES CONFIRMATIONS ET DEMANDE DE MODIFICATIONS

ATTENTION : Depuis l'année 2023, le retour des confirmations de demande de mutation et les éventuelles demandes de modifications se fait via COLIBRIS. La signature de la-e cheffe d'établissement n'est plus nécessaire.

Attention à « l'extension » !

Seul-es sont concerné-es les collègues qui n'ont pas d'affectation définitive, en poste fixe ou ZR, dans notre académie.

Ceux-ci et celles-ci doivent impérativement en obtenir une. Ce sont principalement les collègues entrantes dans l'académie à l'issue du mouvement Inter, dont les stagiaires, et les collègues en réintégration.

Dans le cas où aucun des vœux formulés ne peut être satisfait, ces collègues qui doivent obtenir une affectation, sont alors traité-es par la procédure d'extension.

L'extension se fait à partir du 1^{er} vœu en fonction d'une liste préétablie à partir du département de ce premier vœu.

L'affectation « par extension » se fait alors avec **le plus petit barème** correspondant à l'un des vœux formulés mais non satisfait. Mais attention ! **Seuls les points liés au Rapprochement de conjoint, à l'Autorité Parentale Conjointe, à l'exercice en Éducation Prioritaire, au handicap et les points d'ancienneté de poste et d'échelon sont conservés en cas d'extension.**

Si vous faites un vœu établissement sur lequel on n'a que les points d'ancienneté de poste et d'échelon, c'est le barème de ce vœu qui sera retenu pour l'extension. C'est pour cela qu'en général on conseille aux entrantes de ne pas formuler de vœu établissement.



Mutations Intra 2026

POUR VOTRE MUTATION NE RESTEZ PAS SEUL·E FACE À L'ADMINISTRATION

Barème intra-académique 2026 (sous réserve de modifications à la publication de la circulaire)

Partie commune du barème

Ancienneté de service ou Echelon acquis au 30 août 2025 ou par reclassement au 1^{er} septembre 2025

Classe Normale: 14 pts au 1^{er} et 2^e échelon. 7 pts / échelon à partir du 3^e échelon.

Hors Classe:

- Certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE) et les Psy-EN: 56 points forfaitaires + 7 points / échelon de la Hors Classe
- Agrégés: 63 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe. Les agrégés hors classe au 4^{ème} échelon pourront prétendre à 105 points dès lorsqu'ils ont 3 ans d'ancienneté dans cet échelon.

Classe Exceptionnelle: 77 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la classe exceptionnelle. Bonification plafonnée à 105 pts. Les agrégés de classe exceptionnelle au 3^e échelon pourront prétendre à 105 points dès lors qu'ils ont deux ans d'ancienneté dans cet échelon.

Ancienneté de Poste

20 pts par année
+ 50 pts supplémentaires après 4 ans
+ 80 pts supplémentaires après 8 ans
+ 120 pts supplémentaires après 12 ans et tous les 4 ans à suivre
(1 an: 20 pts, 2 ans: 40 pts, 3 ans: 60 pts, 4 ans: 130 pts, 5 ans: 150 pts, 6 ans: 170 pts, 7 ans: 190 pts, 8 ans: 290 pts, 9 ans: 310 pts
10 ans: 330 pts, 11 ans: 350 pts, 12 ans: 490 pts)

Mesure de Carte Scolaire (perte du poste occupé par suppression) *vœu facultatif

Situation professionnelle

Exercice en Education Prioritaire

de 5 à 7 ans en REP +
8 ans et plus en REP +
* Bonification transitoire RS 2023 : uniquement pour les personnels affectés à titre définitif au plus tard au 01/09/2022 sur un établissement REP + ou PLV de Toulouse faisant des vœux sur "Etablissement" de Toulouse

5 à 7 ans en REP

plus de 8 ans en REP

Cas particuliers de sortie anticipée d'établissement classé en éducation prioritaire du fait de l'Administration (mesure de carte scolaire ou TZR).
1 an: 60 pts, 2 ans: 120 pts, 3 ans: 180 pts, 4 ans: 190 pts
** Bonification transitoire : uniquement pour les personnels affectés à titre définitif au plus tard au 01/09/2022 sur un établissement REP + ou PLV de Toulouse faisant des vœux sur "Etablissement" de Toulouse

Pour une entrée de la personne sur un établissement REP + uniquement: 800 points sont accordés sur chacun des 3 établissements REP + à la condition que ce ou ces vœux soi (ent) formulé(s) en premier rang.

TZR

Sur le vœu « département » correspondant à l'établissement de rattachement administratif, cumulable avec bonification MCS

20 points par an + Forfait de 40 points tous les 2 ans

Stagiaires et Néo-titulaires

Bonification stagiaire sur le premier vœu département formulé quel que soit le rang.

Ex-contractuels du 1^{er} ou du 2nd degré de l'EN, ex CPE contractuels, ex COP/Psy-EN ou ex PE psychologues scolaires contractuels, ex MA garantisd'emploi, ex AED, ex AESH ou ex EAP, ex contractuel CFA

Stagiaires ex titulaire d'un autre corps de la Fonction Publique (lauréat de concours/changement de discipline/détachement de catégorie A)

Agrégés (sur vœux typés lycée)

Réintégration (après détachement, disponibilité, postes adaptés, CLD) sur le département et ZRD correspondant au dernier poste occupé à titre définitif en qualité d'enseignant en formation initiale. Pour les anciens TZR, la bonification sur le vœu DPT ou ACA n'est acquise que si le vœu ZRD ou ZRA figure avant le vœu DPT.

Situation familiale

Rapprochement de conjoints (RC) et Autorité Parentale Conjointe (APC)

Autorité Parentale Exclusive (APE)

Mutation Simultanée de conjoints

Enfants à charge (si RC, APC ou Mut SIM): 100 points/enfant moins de 18 ans au 31/08/2026

Séparation de conjoints (si RC ou APC): 0,5 an: 95 points (cas de congé parental et de disponibilité pour suivre conjoint), 1 an: 190 pts, 2 ans: 325 pts, 3 ans: 475 pts, 4 ans et plus: 600 pts. Nécessité d'au moins 6 mois de séparation effective par année scolaire

Vœu préférentiel, bonification non cumulable avec une bonification familiale, 30 points par an, sans interruption sur le 1^{er} et même département

Situation médicale

Handicap (RQTH/BOE et avis médical)

RQTH agent.es seule ou BOE agent.e

Situation médicale grave après avis médical

TOTAL

Je calcule mon barème selon le type de vœu ➡

Vœux "établissement"	Vœux "commune"	Vœux "géographiques"	Vœux "département"	Vœux "ZRD" ou "ZRA"	Vœux "académique"
7 x... = ...	7 x... = ...	7 x... = ...	7 x... = ...	7 x... = ...	7 x... = ...
56 + (7x...) = ... ou 63 + (7x...) = ... ou 105	56 + (7x...) = ... ou 63 + (7x...) = ... ou 105	56 + (7x...) = ... ou 63 + (7x...) = ... ou 105	56 + (7x...) = ... ou 63 + (7x...) = ... ou 105	56 + (7x...) = ... ou 63 + (7x...) = ... ou 105	56 + (7x...) = ... ou 63 + (7x...) = ... ou 105
77 + (7 x...) = ...	77 + (7 x...) = ...	77 + (7 x...) = ...	77 + (7 x...) = ...	77 + (7 x...) = ...	77 + (7 x...) = ...
...	...	...	...	...	...
5000	5000*	5000	5000	5000*	5000
*	300	300	300	300	300
*	400	400	400	400	400
	200	200	200	200	200
	300	300	300	300	300
**	• 1 an: 60 pts • 2 ans: 120 pts	• 1 an: 60 pts • 2 ans: 120 pts	• 1 an: 60 pts • 2 ans: 120 pts	• 1 an: 60 pts • 2 ans: 120 pts	• 1 an: 60 pts • 2 ans: 120 pts
800					
			150		
	(20 x...) + ... = ...	(20 x...) + ... = ...	(20 x...) + ... = ...	(20 x...) + ... = ...	(20 x...) + ... = ...
			10		
			150/165/180	150/165/180	150/165/180
			1000	1000	1000
130	130	130	130		130
			1000	1000	1000
	30,2	150,2	200,2	200,2	200,2
	13	13	13	13	13
	30	50	80	80	80
	100 x... = ...	100 x... = ...	100 x... = ...	100 x... = ...	100 x... = ...
			...	...	...
			30/an		
	1000	1000	1000	1000	1000
	100	100	100	100	100
	500	500	500	500	500

Bonification Handicap

Les collègues en situation de handicap, tel que défini par la loi du 11 février 2005, peuvent demander une priorité de mutation.

Ces demandes concernent les personnels titulaires, stagiaires, leur conjointe bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé (MDPH) ou gravement malade.

Pour cela, il leur est demandé de fournir la RQTH, condition obligatoire mais ne garantissant pas l'obtention d'une bonification de 1 000 points. La seule RQTH, si c'est l'agent-e qui est concerné-e, donne droit systématiquement à 100 points (non cumulables avec les 1 000 points) sur simple remise de la pièce à la DPE ou au Médecin Conseiller Technique du Rectorat.

La demande est à formuler à l'aide de l'annexe de la circulaire académique prévue à cet effet. A cette annexe, il faut joindre un courrier explicatif et toutes les pièces médicales (de spécialistes de préférence) qui attesteront

que la mutation permettra l'amélioration des conditions de vie de la personne handicapée.

Attention !

➤ les entrant-es dans l'académie qui ont constitué un dossier pour l'INTER doivent à nouveau le déposer à l'INTRA.
➤ le dossier doit être constitué tous les ans même en cas de demande de mutation renouvelée.

Les barèmes provisoires retenus seront affichés sur SIAM via I-Prof et tiendront compte, si vous l'obtenez, de la bonification octroyée. Si vous obtenez la bonification vous ne pourrez pas modifier vos vœux sauf à rajouter les seules communes correspondantes aux vœux établissement formulés si vous ne les avez pas déjà mises.

Si votre dossier n'était pas retenu pour une bonification de 1000 points, vous pourrez alors éventuellement demander une modification de vos vœux.

Bonification pour une situation médicale grave : obtenue par le SNES-FSU !

Dans l'académie de Toulouse, il existe une autre bonification de 500 points qui peut être attribuée aux collègues dans des situations médicales graves mais ne relevant pas du handicap.

La situation des conjointes non-détenteur-rices de la RQTH peut également faire l'objet d'une analyse.

Le calendrier et la constitution du dossier à l'aide de l'annexe sont identiques à la constitution du dossier au titre du handicap.

Attention aux délais ! Ces demandes doivent être adressées au Médecin Conseiller Technique du Recteur en respectant la date indiquée sur la circulaire académique.

➤ par courrier électronique à :

medecin@ac-toulouse.fr

➤ ou sous pli confidentiel, cachet de la poste faisant foi, au rectorat (adresse à retrouver sur notre site).

Mesure de carte scolaire

Qui est concerné-e ?

Pour chaque discipline faisant l'objet d'une suppression de poste, toutes les collègues de la discipline affectées à titre définitif dans cet établissement doivent être informées afin de recenser les éventuelles volontaires.

Si plusieurs collègues se portent volontaires ou s'il y a une ancienneté de poste identique entre deux personnels désignés, les enseignantes sont départagées en fonction du barème fixe retenu (ancienneté de poste et échelon acquis au 31 août 2025), puis du nombre d'enfants de moins de 18 ans au 1er septembre 2026 et enfin de l'âge. L'agent-e concerné-e par la carte scolaire sera celui ou celle ayant le plus petit barème des personnels désignés et a contrario celui ou celle ayant le plus fort barème des personnels volontaires.

Contactez le SNES-FSU pour vous assurer que vous êtes bien concerné-e.

Vos droits

Afin de bénéficier de 5 000 points, il faudra formuler l'établissement du poste fermé suivi éventuellement de sa commune puis obligatoirement de son département et de l'académie.

La FSU a obtenu que la zone GEO soit aussi bonifiée à 5000 pts.

Si vous préférez être TZR dans le département de votre poste, le SNES-FSU a obtenu que ce vœu ZR soit aussi bonifié à hauteur de 5000 points si vous le formulez après le vœu département.

Si l'ordre des vœux indiqués ci-dessus doit être respecté, cela n'empêche pas de placer des vœux personnels avant et/ou d'en intercaler entre les vœux bonifiés. Ces vœux personnels seront examinés comme si vous n'aviez pas de MCS.

Si vous êtes muté-e sur un des vœux bonifiés à 5 000 points, vous conserverez votre ancienneté de poste pour les mouvements ultérieurs.

Si vous mutez sur l'un de vos vœux non bonifié, vous ne conserverez pas votre ancienneté de poste.

Quelle procédure ?

La procédure de réaffectation par mesure de carte scolaire recherche d'abord un établissement de même type dans la commune du poste puis tout type d'établissement dans cette même commune. En cas d'échec la recherche se fera sur tout type d'établissement au plus proche (kilomètres d'établissement à établissement) en repartant toujours de l'établissement perdu.

Attention ! Vous perdez ou vous avez perdu votre poste, la commune, la zone géo ou le département d'implantation lors d'un mouvement précédent ? Vous conservez la bonification de MCS sur le poste, la commune, la zone géo et le département tant que vous n'avez pas réintégré ces derniers. Pensez à faire valoir cette bonification si vous êtes concerné-e.

TZR

Les TZR n'ont pas à redemander la ZR dont ils sont titulaires. Leur établissement de rattachement est pérenne. Les préférences ne sont pas des vœux de remplacement, elles servent exclusivement au rattachement administratif des nouveaux TZR. Si vous souhaitez changer de rattachement administratif (RAD) dans votre ZR, il faut utiliser l'annexe de la circulaire académique prévue à cet effet et envoyer la demande selon les modalités retenues. Cette demande peut être simultanée à une demande de mutation.

Ces différentes demandes sont toutes traitées au même moment que les mutations. Aussi tous les TZR connaîtront leur établissement de rattachement fin juin.

Etre affecté-e en REP+

L'académie de Toulouse a 3 établissements REP+, tous à Toulouse. Ce sont les collèges Rosa Parks, Georges Sand et Stendhal. Le rectorat a supprimé en 2023 le volontariat en REP+. Ce volontariat bloquait les collègues titulaires de REP+ ne permettant pas de permutation avec un collègue non volontaire. Toute enseignante entrante dans le 31 est donc susceptible d'enseigner en REP+. Si vous souhaitez être affecté-e en REP+ vous devez les placer en lers vœux. Vous aurez alors une bonification de 800 points qui va s'ajouter aux points d'ancienneté de poste et d'échelon sur ces seuls vœux « établissement ».

Postes Spécifiques Académiques : SpéA

Ces postes SpéA sont prioritaires sur les autres vœux, quel que soit leur rang. Si la candidature est acceptée, les autres vœux ne sont pas examinés.

Comment les demander ?

Les SpéA sont attribués par le rectorat sur dossier après avis des IA-IPR et éventuellement des cheffes d'établissement d'accueil.

Les collègues qui souhaitent postuler sur un poste spécifique académique doivent :

➤ **étape 1 : mettre à jour leur C.V. dans I-Prof.** Les candidates doivent remplir les conditions nécessaires décrites dans les fiches de poste qui doivent faire un descriptif exhaustif du poste et des compétences attendues.

➤ **étape 2 : saisir le vœu SpéA dans Siam via I-Prof.** Cette saisie active un lien permettant de passer à l'étape 3.

➤ **étape 3 : saisir en ligne la lettre de motivation.** Dans le cas où vous candidatez à plusieurs mouvements spécifiques académiques, une seule lettre peut être saisie. Aussi, vous devez faire apparaître dans cette lettre vos compétences à occuper le(s) poste(s) et les fonctions sollicitées.

Les vœux « Postes Spécifiques Académiques » sont à inclure dans les 30 vœux possibles.

Dans la mesure du possible, prendre l'attache

de l'établissement où se situe le poste sollicité pour un entretien.

ATTENTION : Pour les personnels entrants dans l'académie, cette procédure dématérialisée était impossible les années précédentes. Un message sur I-Prof invitait les candidates à adresser par mail leur C.V. et leur lettre de motivation afin que les services de la DPE les intègre dans leur dossier I-Prof.

Si vous étiez déjà titulaire de l'académie et obtenez un poste Spécifique Académique, vous aurez une bonification de 1000 points pour revenir sur le département ou la ZR dont vous étiez titulaire. Attention ! Cela ne signifie pas forcément le retour sur votre ancien poste ni sur le département que vous avez perdus.



Muter sur un SPEA peut s'avérer très dangereux

Pour éviter un complément de service, une mesure de carte scolaire... certaines cheffes d'établissement proposent à des collègues titulaires d'un poste fixe de candidater sur des postes spécifiques créés sur mesure combinant 2 matières ou combinant un service en lycée général et en lycée pro...

Sauf que les conséquences d'une telle mutation ne sont pas données aux collègues pour leur demande de mutation ultérieure.

Aussi, si vous êtes concerné-es par ce type de situation, avant de postuler sur un poste SPEA, consultez le SNES-FSU afin de bien évaluer les risques pour vos demandes futures.

MUTATIONS 2026



Résultats de l'INTRA : des erreurs possibles !

N'hésitez pas à contacter le SNES-FSU pour vous accompagner lors d'un recours à l'issue du résultat de l'INTRA...

Contactez-nous à mutations@toulouse.snes.edu. Il est important que vous soyez conseillé-e en fonction de votre situation.

La formulation des recours devrait se faire via Colibris.

Avant de vous connecter à cette application, contactez-nous pour décrire votre situation

(vœux, barèmes et résultat), nous vous fournissons un modèle de courrier et des conseils pour la saisie dans l'application.

Spécifiez dans l'objet de votre mail : RE-COURS INTRA 2026, vos noms, prénoms et discipline.

Cela fait, et après identification dans cette application, vous devrez expliquer les raisons de votre recours : nous vous invitons à utiliser alors le courrier type que nous vous ferons suivre selon votre situation.

Recours des rendez-vous de carrière : 40% d'appréciations remontées

Le lundi 2 février 2026 s'est réunie la CAPA de contestation des appréciations finales des RDV de carrières 2024/2025 pour des collègues certifié-es, agrégé-es, PLP, et PEPS. Cette CAPA s'est tenue après une première phase, comportant 40 recours gracieux dont 9 ont été remontés. Sur les 31 collègues non remonté-es seules 17 ont saisi la CAPA. 7 d'entre eux et elles ont été ré-évalué-es favorablement. Au final 16 collègues parmi les 40 recours ont vu leur appréciation remontée soit 40%.

Lors de cette CAPA nous avons questionné les évaluateurs et mis en avant les contradictions entre les rapports écrits des IPR et chefs d'établissement, le positionnement des items et l'appréciation finale.

Nous avons contesté avec force le contingentement irrespectueux des avis « excellent » qui n'a pas lieu d'être. Il est inadmissible que le ministère et les rectorats confondent évaluation et classement dans la même opération !

Au vu de ces constats et de ces résultats les collègues ont donc tout intérêt à contester leur appréciation PPCR. Nous continuerons à faire valoir leurs droits en CAPA.

Le SNES-FSU vous accompagne et vous conseille dans vos démarches de recours. Le rectorat doit revoir sa copie

➤ Nous sommes particulièrement attentifs-ves au respect des équilibres de femmes-hommes dans les appréciations notamment « excellent » qui vont conditionner les promotions plus ou moins rapides à la hors-classe, ainsi que l'avancement accéléré d'échelon.

➤ La FSU a également dénoncé l'opacité sur les avis ad hoc formulés pour les collègues dont le PPCR n'a pas pu se tenir. Nous relevons que les collègues femmes y sont surreprésentées. Quels avis ad hoc sont portés sur ces collègues qui ne peuvent pas le contester ?

Nous avons donc demandé au Rectorat une attention particulière afin qu'elles n'en soient pas pénalisées.

➤ De trop nombreux commentaires relèvent d'une observation de séance et passent à côté de l'objectif d'un rendez-vous de carrière. En effet c'est toute la carrière qui doit être prise en compte et pas seulement la seule séance observée.

➤ Le délai de 15 jours calendaires (hors vacances) n'est pas toujours respecté. Nos collègues mis-es devant le fait accompli, hésitent bien souvent à demander un report de peur de se faire mal voir.

*Hélène Tressens, Laureline Buzin,
Solène Corbara, Floréal Hemery*
Secteur Carrières

Frais de déplacements : le compte n'y est pas !

Des membres de la FSU des 1er et 2nd degrés ont participé à un groupe de travail au rectorat le vendredi 6 février pour aborder la question des frais de déplacements et en particulier :

- les retards de paiement
- l'insuffisance des enveloppes
- le blocage des saisies sur Chorus-DT
- les frais kilométriques / frais sur base Tarifs SNCF

Tous les personnels ont été évoqués et notamment celles et ceux dont les fonctions impliquent une itinérance sur de vastes zones géographiques.

La complexité des outils de gestion dont disposent les services du rectorat ne peut être une excuse aux retards de plusieurs mois, voire années pour le remboursement de frais avancés par les collègues. D'autant plus quand tous les crédits n'ont pas été consommés !

Le manque d'ergonomie de Chorus-DT (plateforme nationale) a été largement évoqué. Là aussi des solutions doivent être apportées pour permettre à tous-tes les agent-es de saisir simplement leurs frais de déplacements. De trop nombreuses collègues y renoncent aujourd'hui devant la complexité de cette plateforme.

La formation des agent-es du rectorat et des DSDEN est essentielle. Des excès de zèle les conduisent parfois à demander des justificatifs indus comme pour des frais de repas.

Une revue va être faite des zones pour lesquelles le barème SNCF 2ème classe est retenu. L'objectif étant de réserver ce barème aux zones desservies par une forte densité de transports en commun.

Nous avons également porté la revendication de la prise en compte des frais de déplacements des non-titulaires en CDI ou CDD pluriannuel, aujourd'hui refusée au motif que leur "RAD" n'est qu'un outil de gestion et non leur résidence administrative.

Nous prenons acte de l'engagement du rectorat à épurer les situations les plus anciennes et parvenir à un rythme de croisière d'ici janvier 2027. Pour cela, un nouveau groupe de travail devrait se tenir avant les vacances de Toussaint 2026 pour faire un nouveau point d'étape.

Pour une meilleure prise en compte de vos demandes de remboursements, il est préférable de les saisir au fil de l'eau.

Floréal Hemery
Secteur Carrières

Examens de fin d'année : le SNES-FSU reçu en audience avec la DEC

Fin novembre 2025, le SNES-FSU Toulouse anticipait déjà les problèmes de fin d'année scolaire en demandant une audience auprès de la DEC concernant les conditions de travail en période d'examens. L'occasion d'intervenir d'une part sur les viviers de collègues concernées par la correction du Brevet des collèges, souvent confrontées au manque de remplaçantes, mais aussi sur les injonctions contradictoires intimant aux collègues de venir obligatoirement sur un ou deux jours et encore, sur les aménagements en temps de canicule... La DEC a répondu mettre en place un binôme de coordination qui servirait de remplacement, dit pouvoir conseiller des aménagements des horaires de correction, mais reste ferme sur l'impossibilité de corriger le brevet chez soi... Le cas particulier des professeures de Lettres a été abordé, puisqu'elles et ils sont mobilisables par les corrections du BAC, le vivier des correctrices et correcteurs a été étendu aux collègues de 6ème et 5ème, avec l'objectif de diminuer le nombre de copies. Les mêmes problèmes

se posent encore et toujours concernant les viviers de collègues convoquées aux corrections du BAC, en particulier en Lettres et Philosophie, mais aussi en Mathématiques cette année, avec la nouvelle épreuve anticipée. Face aux remontées problématiques faites par le SNES-FSU (collègue en congé longue maladie convoquée, impression que la charge retombe toujours sur les mêmes...), le Rectorat a repéré des problèmes et s'est engagé à mieux identifier les viviers de collègues.

Le SNES-FSU a interpellé la DEC sur le travail statistique mené par les commissions académiques d'harmonisation, notamment sur les notes de contrôle continu du baccalauréat. Selon la DEC, les travaux de ces commissions ne peuvent être communiqués aux équipes pédagogiques pour constituer des éléments d'information, parce qu'ils ne comportent que des éléments statistiques très généraux et actent seulement la tenue de la commission. Le volume de notes modifiées serait extrêmement faible, ce qui montre qu'il n'y a que de rares situations dans lesquelles

les moyennes remontées des lycées nécessitent des ajustements : l'insistance à modifier les PLE existants est donc totalement infondée du point de vue de la préservation de l'équité de traitement des candidates.

Le SNES-FSU continue à exiger plus de transparence dans les procédures d'harmonisations après évaluation, et continue de demander à la DEC d'être attentive aux conditions de travail en période d'examens. Quelques avancées ont été obtenues ces dernières années : convocation au plus près du domicile, diminution du nombre de copies pour les collègues convoquées à l'oral et l'écrit de l'EAF, volonté d'éviter les cumuls de mission, mais face à la multiplication des charges, n'hésitez pas à contacter la section académique du SNES-FSU pour faire connaître vos difficultés.

*Perrine Simonutti,
secrétaire académique*

Formation Continue des Adultes (FCA) : transfert au GIP' FCIP, un pas de plus vers une gestion plus libérale...

En 2024, le SNES-FSU Toulouse s'inquiétait de la refonte du réseau des GRETA et de l'avenir de la FCA : initié au prétexte de la fragilisation financière (réelle) de certains groupements, ce changement était aussi accompagné des premières injonctions à réorienter la formation vers des opérations plus rentables et marquait un premier coin dans la conception du service public de la formation continue des adultes.

Un an plus tard, c'est au même prétexte qu'une nouvelle évolution est mise en place pour un autre groupement, le GRETA Nord Midi-Pyrénées, avec cette fois-ci un transfert de la gestion administrative et financière vers le GIP FCIP dont les conséquences n'ont vraiment rien d'anodin. D'abord, en termes de gouvernance, ce transfert induit de facto une sorte de mise sous tutelle avec la perte de compétence sur les fonctions supports

financières : le risque est en effet lourd d'orientations stratégiques prédéterminées par une approche gestionnaire et donc d'une perte d'autonomie de pilotage. Ensuite, au plan statutaire, ce transfert fait basculer dans un nouveau cadre, celui du GIP FCIP, qui n'est pas une organisation relevant de l'Éducation Nationale : les personnels non-titulaires transférés sortent ainsi du périmètre du ministère de l'Éducation Nationale perdant en cela des droits (conservation de l'ancienneté dans le cadre d'une CDIisation en tant que contractuelle au sein de l'Éducation Nationale, ou éligibilité à la PSC, par exemple).

Ce qui se concrétise, c'est un éloignement progressif de la FCA des logiques de service public : les GRETA sont désormais davantage soumis à une politique du chiffre qu'à une approche qualitative centrée sur les besoins sociaux de territoires et des publics les plus

fragiles. Le contexte est évidemment complexe (concurrence importante des opérateurs de formation continue, diminution de la commande publique, notamment celle de la Région et de France Travail), mais la dérive est désormais de considérer la FCA comme une entreprise comme une autre avec des personnels précairisés au nom de la rentabilité. Le SNES-FSU dénonce dès lors ce processus qui relève d'une forme d'externalisation au profit de structures juridiquement indépendantes des rectorats.

*Sylvain Lagarde,
secrétaire académique,
membre du Conseil Consultatif Régional*

*(1) Groupement d'Intérêt Public
et Formation et Certification pour l'Insertion
Professionnelle de l'académie de Toulouse*

Stage « Filles et Mathématiques : l'équation impossible ? »

Le ministère annonce un nouveau plan « Garçons-Lettres »

Attention spoiler... ce titre digne du « Gorafi » n'est pas une énième réforme de l'EN, mais un axe de réflexion du stage « Filles et mathématiques » qui s'est tenu le 23 janvier devant une cinquantaine de participantes : il met en lumière le fait que, s'interroger sur la non orientation des filles vers les filières scientifiques, ne nous empêche pas de nous questionner sur l'orientation massive des garçons vers les sciences...

et nuancée sur la place des filles dans les filières scientifiques. Il s'agissait tout d'abord de s'interroger sur ce paradoxe de l'égalité : on constate que « ce sont dans les pays les plus égalitaires que l'orientation des femmes vers les sciences est la plus faible » (Elyès Jouini). A cela s'ajoute la problématique d'une orientation qui, plus elle est choisie tôt (n'en déplaise à une certaine ex-ministre de l'EN), plus les stéréotypes de genre y sont prégnants : on choisit son futur métier en fonction de ses goûts (« tu aimerais faire quoi plus tard ? ») ;

n'a rien d'immuable. Cette matinée nous aura également permis de réfléchir sur des évolutions possibles dans la pratique de nos métiers : interrogeons-nous sur ce qui génère les stéréotypes de genre, remettons en question nos pratiques professionnelles suite à une prise de conscience professionnelle et personnelle qui permettrait de construire une véritable pédagogie de l'égalité. Les appréciations scolaires en sont l'exemple le plus criant (rapport de l'IPP) : les filles sont « sérieuses » mais « manquent de confiance », les garçons « curieux » mais « dissipés ».

Filles et Maths : les analyses du SNES-FSU

L'après-midi a été centrée sur la question des mathématiques avec l'intervention de Pierre Priouret, en charge du groupe mathématiques au SNES-FSU national. Les analyses des graphiques ont pointé l'effet désastreux de la réforme Blanquer en lycée. Autre constat : le plan filles-maths a été mis en place pour des raisons purement économiques sous la pression des grands patrons (il manque 20000 ingénieurs chaque année en France) : quand l'égalité filles-garçons cessera-t-elle de servir de prétexte à un enjeu économique ?

Laure Soubols

Secteur Formation Syndicale



Marianne Blanchard, maîtresse de conférence en sociologie à l'Université Jean Jaurès et à l'INSPE nous a livré une analyse dense

or ceux-ci sont socialement construits et genrés. Un goût peut se construire, évoluer, tout comme un projet d'orientation qui

Stage « Agir en CA et comprendre la répartition de la DG » : un stage pour s'emparer des outils et se mobiliser



Le mardi 13 janvier dernier s'est déroulé au Lycée Gallieni un stage de formation syndicale sur la Dotation Globale. Après une explication sur l'élaboration des dotations par l'administration (dotation ministérielle, académique, départementale puis au niveau des établissements), nous avons réfléchi à la manière dont on pouvait se saisir des instances (CA, commission permanente, conseil pédagogique) pour faire entendre les revendications des personnels. Les stratégies

dépendent bien entendu des contextes locaux mais la connaissance des outils est un préalable indispensable à l'action : délais de convocation et de transmission des documents, différence entre instance de concertation et instance de décision, modalités possibles pour réunir les collègues en heures d'information syndicale pour les mobiliser avant le vote en conseil d'administration...

L'après-midi, collègues de collège et celles et ceux de lycée se sont séparées pour travailler concrètement sur des exemples de Dotations Globales et de TRMD (les tableaux de répartition des moyens par discipline). Notre académie n'est pas avare en TRMD loufoques qui ont servi de supports pour repérer les aberrations, les dispositions non réglementaires et surtout pour mieux défendre l'intérêt des collègues et des élèves, notamment en limitant autant que possibles les compléments de service. Pour cela, nous avons analysé à partir d'exemples précis les apports, les besoins, les BMP, et

surtout la répartition entre heures poste et heures supplémentaires années (HSA). Dans bien des cas, il est possible de proposer des répartitions alternatives en modifiant l'enveloppe à la marge, pour éviter des compléments de service, des partages de classe ou un nombre d'HSA trop important dans certaines disciplines.

Des échanges riches et constructifs qui ont permis de partager des outils, de mieux connaître les aspects réglementaires pour mieux activer des leviers d'action.

En cette période de préparation de la rentrée 2026 et alors que les « trous démographiques » sont un prétexte plus que fragile pour supprimer des postes, il est impératif de mener la bataille et le SNES-FSU, par la formation syndicale mais aussi l'accompagnement au quotidien, est à vos côtés.

Aurélien Borot

secrétaire académique

Stage « Femmes et syndicalisme : les luttes sociales d'hier à aujourd'hui »



Les luttes féministes à la FSU

L'après-midi était consacrée à Guislaine David et Sophie Vénétitay, respectivement ancienne secrétaire générale et porte-parole de la FSU-SNUIPP et secrétaire générale du SNES-FSU, qui ont mené ensemble au cours de leurs mandats des combats pour la féminisation, l'égalité et la lutte contre les VSS. Les enquêtes sur la féminisation à la FSU ont montré que, si la part des femmes syndicalistes progressait, il demeurait des freins à ce que les femmes s'emparent des décharges les plus importantes et donc de plus grandes responsabilités. Un travail et une formation restent à faire au sujet de la prise de parole des femmes, qui plus est face à une administration encore très masculine. La structure pyramidale de l'administration se retrouve dans nos professions. Or, à la FSU, l'égalité femmes/ hommes est maintenant pensée de façon à ce que l'on reconnaisse la valeur du travail féminin et l'on mette en œuvre de façon contraignante le slogan « À travail égal, salaire égal ». Si les femmes ont été particulièrement touchées par la restriction de droits (retraites, droits familiaux, congés maladie...), ce combat s'incarne plus particulièrement chez les AESH, et la reconnaissance de leur qualification à travers l'exigence d'un statut. Enfin, la journée s'est terminée par la lutte syndicale autour du programme de l'EVARS, programme exigeant issu d'une lutte syndicale gagnée par la FSU, mais dont l'application reste menacée par le manque de moyens et les attaques politiques diverses, comme en ont témoigné les stagiaires.

*Perrine Simonutti,
secrétaire académique*

Bravant la tempête, nous étions plus de 80 au collège Fermat le 12 février pour écouter Mathilde Larrère, historienne, parler avec verve de l'engagement des femmes dans les combats sociaux et féministes, mais aussi Sophie Vénétitay et Guislaine David, au sujet de la place des femmes à la FSU, l'égalité, la lutte contre les VSS, le programme EVARS...

Mathilde Larrère : "Il était une fois les luttes féministes"

La commande était large et Mathilde Larrère l'a assumée avec panache et humour : « l'inscription des femmes dans les combats sociaux aux XIXème et XXème siècles ». Ce sera donc depuis la Révolution que Mathilde Larrère partira pour évoquer les émeutes frumentaires, les premières luttes pour les droits civils des femmes et malgré l'inscription des femmes dans la Révolution, déjà, les premiers « backlash ». Au XIXème, chaque révolution est une brèche dans laquelle s'engouffrent les femmes et les premières féministes ont comme particularité d'être presque toutes d'origine populaire, ouvrière et d'opinion socialiste. Si l'Histoire retient souvent les plus « modérées », ces ouvrières

ont porté très tôt, l'amélioration des salaires féminins, la valorisation des métiers féminins et une reconnaissance de leur qualification : le slogan « À travail égal, salaire égal » est un slogan qui existe dès le XIXème siècle.

À la fin du siècle, le combat pour le droit de vote devient premier avec les suffragettes ou suffragistes. Le soutien du mouvement ouvrier est alors assez ambivalent mais à la suite d'une proposition de Clara Zetkin en août 1910, l'Internationale socialiste des femmes célèbre le 19 mars 1911 la première Journée internationale des femmes et revendique le droit des votes des femmes, le droit au travail et la fin des discriminations. De nos jours, cette journée est célébrée le 8 mars, qui marque le début de la révolution russe, qui a commencé par une manifestation... de femmes ! Les femmes acquièrent le droit de se syndiquer en 1920, et, soutenues par le PCF, qui présente une « Penn Sardine » pour la 1ère fois aux élections municipales de 1925, elles revendiquent le droit à l'éligibilité.

Le droit de vote des femmes décrété en 1944, ne sera accordé qu'aux femmes métropolitaines...

8 Mars : grève féministe pour l'égalité professionnelle



Cette année encore, le 8 mars a pris une dimension toute particulière. D'une part, parce que cette journée de mobilisation internationale doit permettre de lutter contre un budget d'austérité qui fragilise les services publics, où les femmes sont majoritaires comme salariées et usagères, mais aussi parce que de nouvelles attaques pénalisent directement les femmes : décote salariale en cas de congé maladie, attaques contre les droits liés à la parentalité. Partout dans l'Académie de Toulouse, le SNES, avec la

FSU, a organisé des rassemblements dans les 8 départements. À Toulouse, un cortège AESH aura été particulièrement visible pour faire connaître leur lutte. Le SNES et la FSU s'engagent pleinement en faveur d'un statut pour les AESH, une revalorisation et reconnaissance des métiers féminisés pour rendre effective notre exigence : « À travail égal, salaire égal ».

*Perrine Simonutti,
secrétaire académique*

Formation syndicale

STAGE SYNDICAL
RETRAITES ET FIN DE CARRIÈRES
Intervenante : Hélène Trepoire, secrétaire académique et responsable du secteur carrières et retraites au SNES-FSU de Toulouse.

ARIÈGE
MARDI 14 AVRIL
à Pamiers

TARN
LUNDI 13 AVRIL
à Castres

HAUTES-PYRÉNÉES
JEUDI 7 MAI
(lieu à préciser)

GERS
MARDI 5 MAI
à Auch

LOT
LUNDI 11 MAI
à Cahors

AVEYRON
MARDI 12 MAI
(lieu à préciser)

HAUTE-GARONNE
VENDREDI 17 AVRIL
à Toulouse

NOUVEAU !

STAGE DROITS ET DEVOIRS DU FONCTIONNAIRE
Vendredi 27 mars à TOULOUSE

Bien connaître ses droits et devoirs de fonctionnaire pour en préserver et en défendre face aux différents managériels.

Ce stage sera l'occasion de :

- mieux comprendre ses droits et obligations en tant que personnel,
- obtenir des réponses précises sur des situations concrètes,
- échanger entre collègues sur nos réalités professionnelles.

Ce stage sera animé par Aurélien Barot, secrétaire académique au SNES-FSU de Toulouse, secteur juridique au 54 (notaire).



STAGE ACADEMIQUE
CPE

La matinée traitera de l'actualité syndicale et celle de la catégorie CPE, en présence de Clarisse Mace, co-responsable du secteur national CPE du SNES-FSU. Le mouvement intra et ses étapes, dont l'ouverture des vœux à la mi-mars, feront partie des échanges.

L'après-midi, Ingrid Darroman, CPE au lycée Guynemer à Toulouse et militante féministe, présentera l'apport de la formation EVARS pour les CPE et son utilité dans les établissements.

MARDI 24 MARS
DE 9 H à 17 H
AU LYCEE DEODAT DE SEVERAC
à TOULOUSE

SALLE H023
RDC du bâtiment H

LE REPAS DE MIDI POURRA ÊTRE PRIS SUR PLACE
PAS DE PARKING, PRENEZ LES TRANSPORTS

Pour rejoindre le SNES-FSU

Tél. 05 61 34 38 51

2, avenue Jean-Rieux — 31 500 — Toulouse

Accès bus : bus L1 ou L8 (arrêts Périssé ou Place Dupuy, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 66 et 31 (arrêt grand-Rond)

Accès métro : ligne B, station F. Verdier.

Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures.
Possibilité de prise de RDV pour les syndiqués avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.

Adresse électronique générale :

s3tou@snés.edu

Qui fait quoi ?

La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

Adhésion — syndicalisation

tresorerie@toulouse.snés.edu

Carrière

Pour toutes les questions concernant la carrière et/ou le statut : avancement, promotion, évaluation, traitement, congés... écrivez selon votre catégorie :

AED et AESH :

aed-aesh@toulouse.snés.edu

Agrégé.es et certifié.es :

carrieres@toulouse.snés.edu

CPE :

cpe@toulouse.snés.edu

Non-titulaires enseignants :

nontitu@toulouse.snés.edu

Stagiaires et

Etudiants-contractuels-alternants :

stagiaires@toulouse.snés.edu

Retraités :

enretraite@toulouse.snés.edu

Psy-EN :

psyen@toulouse.snés.edu

Mutations / Affectations / TZR

Pour toutes les questions concernant le mouvement : mutations, affectations, compléments de service...

mutations@toulouse.snés.edu

Site académique

www.toulouse.snés.edu

Santé

sante@toulouse.snés.edu

Pour préparer sa retraite

retraites@toulouse.snés.edu

Stages syndicaux

Formation syndicale

formation.syndicale@toulouse.snés.edu

Contactez les S2 pour toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement, les dotations, les budgets :

Ariège : snés09@toulouse.snés.edu

Aveyron : snés12@toulouse.snés.edu

Haute-Garonne : snés31@toulouse.snés.edu

Gers : snés32@toulouse.snés.edu

Hautes-Pyrénées : snés65@toulouse.snés.edu

Lot : snés46@toulouse.snés.edu

Tarn : snés81@toulouse.snés.edu

Tarn-et-Garonne : snés82@toulouse.snés.edu

Crédit Mutuel
Enseignant